RÈGLEMENT N° 1105-1

Modifiant règlement n° 1105 Décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2017 afin d'ajouter les articles 18.11 et 20.16

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en processus d'adopter un règlement concernant les demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un tarif pour ce type de demande;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prévoir un tarif pour le nettoyage des habits de combat des pompiers des services incendies des autres villes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 1105 Décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2017 doit être modifié en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 1105-1 et statue de ce qui suit :

1. L'article 18.11 est ajouté au règlement n° 1105 :

   18.11 « Demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

   Analyse du dossier et avis public .....1 500 $ »

2. L'article 20.16 est ajouté au règlement n° 1105 :

   20.16 « Nettoyage des habits de combat .....10 $ / habit »

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

BERNARD GAGNON
MAIRE

MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Avis de motion :	5 juin 2017
Adoption :	3 juillet 2017
Avis public d'entrée en vigueur :	12 juillet 2017